

Le Monde Economie

Opinions et stratégies, acteurs et entreprises

Licenciements, restructurations : qui doit réparer ?

- Les conditions de départ sont au cœur des conflits les plus durs
- La législation est complexe et contraignante pour les entreprises
- Intérimaires et CDD restent en dehors des dispositifs prévus



COLCANOPA

Les séquestrations de dirigeants d'entreprise chez Faurecia (dans l'Essonne), Scapa (Ain), Caterpillar (Isère), Heuliez (Deux-Sèvres), 3M (Loiret) et Sony (Landes) apparaissent comme la dernière arme des salariés pour

Dossier

negocier leurs conditions de départ. Ces bossappings, commis parfois sur les seuls signes annonciateurs d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), comme ce fut le cas, le 30 mars à Versailles, pour l'élec-

tronicien FCI, provoquent une polémique politique mais recueillent la tolérance voire l'approbation de la population française. Selon un sondage IFOP-Paris Match publié le 7 avril, 63 % des 1 010 personnes interrogées comprennent ces actes de violence, 30 % les approuvent. Seuls 7 % les condamnent !

L'envolée du nombre de licenciements collectifs et les tergiversations du Medef sur le plafonnement des rémunérations des grands patrons nourrissent un sentiment d'injustice grandissant, qui s'exprime dans ces nouvelles formes de protestations. Moins

que l'intensité des restructurations liées à la crise, c'est la gestion des licenciements collectifs qui n'est pas acceptée.

Pourtant, en France comme dans toute l'Union européenne, la législation encadrant les restructurations est très contraignante. Créée après les crises de la sidérurgie, comme en Lorraine, la loi a, au fil du temps, souligné de plus en plus la responsabilité des entreprises en matière d'indemnisation des préjudices subis. Le cadre dans lequel les sociétés sont censées gérer ces situations de crise – avec les comités d'entreprise, les autori-

tés locales et les services de l'emploi – varie selon les pays. Il prévoit parfois un processus d'information préalable, la plupart du temps une consultation collective, voire individuelle comme au Royaume-Uni, et des sanctions financières. Mais les directions d'entreprise ne jouent pas toujours le jeu du dialogue, ce qui incite syndicats et salariés à user du rapport de forces.

►►► Lire la suite page 4

« Le Monde Economie » interrompt sa publication pendant une semaine. Le prochain numéro paraîtra le lundi 27 avril daté 28.

Philippe Askenazy



Pantouflage et déontologie



L'affaire Pérol a braqué les projecteurs sur la Commission de déontologie de la fonction publique, tout en laissant dans l'ombre le rôle essentiel qu'elle est censée jouer dans la mobilité vers le privé de l'ensemble des agents de l'Etat. Créée en 1993 par la loi Sapin « relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques », elle répondait alors à une modification structurelle de l'économie française : les privatisations massives intervenues depuis le milieu des années 1980. Longtemps, les nombreuses entreprises détenues par l'Etat dans les services publics et l'économie concurrentielle offraient aux fonctionnaires, notamment aux membres des grands corps d'Etat qui en trustaient les directions, une forme de mobilité professionnelle. Ce « pantouflage » ne posait pas fondamentalement de problèmes déontologiques, puisqu'on restait dans le champ de l'Etat, qui trouvait même là un outil pour exercer son contrôle. Les privatisations ont mécaniquement réduit ce type de pantouflage, mais les entreprises privatisées sont restées des bastions des grands corps, par exemple Saint-Gobain pour les X-Mines. Il fallait donc organiser ces transferts dans le respect de l'intérêt de l'Etat : un agent public ne doit pas être tenté d'avantager son futur employeur et ne doit pas pouvoir, une fois embauché, chercher des informations ou exercer un lobbying auprès de son ancienne administration. Mais la loi, refondue en 2007, couvre l'ensemble des fonctionnaires du plus petit au plus haut. La plupart des dossiers qui arrivent à la Commission de déontologie – ils ne sont que la partie émergée des demandes faites aux administrations – concernent donc des fonctionnaires moins connus que M. Pérol. Les comptes rendus de ses réunions, qui synthétisent les principaux avis destinés à faire jurisprudence, sont publics et disponibles sur Internet.

A première vue, c'est une plongée dans un monde kafkaïen. « Ne porte pas atteinte à la dignité des fonctions exercées dans le cadre d'un cumul une activité de "voyance-médium", sous réserve que [celle-ci] soit exercée dans des conditions telles qu'elles ne puissent pas entretenir de confusion avec les fonctions hospitalières exercées », peut-on y lire. En revanche, « la création, en tant respectivement que gérant et directeur adjoint d'une entreprise de pompes funèbres par deux agents exerçant simultanément leurs fonctions dans un centre hospitalier universitaire, l'un comme agent de sécurité, l'autre comme permanencier auxiliaire de régulation médicale, constitue une activité qui, eu égard à sa nature, porte atteinte à la dignité des fonctions publiques exercées par ces agents, ce qui la rend incompatible avec ces fonctions ». Il est digne de parler avec les esprits des morts, mais indigne de les embaumer.

Prises dans leur ensemble, les décisions de la Commission semblent marquées par un biais plus fâcheux.

►►► Lire la suite page 2

Annonces

Paroles d'experts Collectivités territoriales Page 8

- Dirigeants
- Finance, administration, juridique, RH
- Banque assurance
- Conseil, audit
- Marketing, commercial, communication
- Santé
- Industries et technologies
- Carrières internationales
- Multiposte
- Collectivités territoriales

Pages 7 à 10

Consultez notre site : www.lemonde.fr

L'éclairage de Martin Wolf p. 2



La Chine a enfin ouvert le vrai débat, sur un nouveau système de réserves monétaires

Chronique p. 3

« La véritable refonte du capitalisme », par Joël Ruet

Stratégie p. 6

Pourquoi Daher a choisi le Fonds d'investissement de l'Etat

Le Monde
DOSSIERS & DOCUMENTS
www.lemonde.fr/dosdoc
avril 2009

Où en est le monde ?
Où en est la France ?

SPÉCIAL EXAMENS

Bilan du monde
L'effet Obama

Pour tout savoir, le meilleur du Monde

Pantouflage et déontologie

►►► Suite de la chronique de Philippe Askenazy

Globalement, plus l'agent est dans une position élevée – et proche statutairement des membres actuels de la Commission, tous issus des plus hauts corps de l'Etat –, moins les contraintes auxquelles il est soumis sont fortes !

Un membre d'un cabinet ministériel peut ainsi partir dans une entreprise privée en lien avec son ministère, du moment... qu'il n'a plus de contacts professionnels avec ses anciens collègues ; rien ne l'empêche de travailler pour une société qu'il a eue de fait à superviser, ou de discuter avec son successeur ou les directeurs d'administration ! En revanche, un contrôleur des travaux publics (fonctionnaire de catégorie B) qui souhaite se reconverter en créant ou en travaillant dans une entreprise privée de travaux publics, son domaine de compétence naturel, ne pourra contracter avec les collectivités locales avec lesquelles il a été en contact ; en clair, les principaux marchés locaux lui seront fermés.

Ces décisions ont tendance à figer les stéréotypes : les petits fonctionnaires de base sont accablés à leur poste, les hauts fonctionnaires pantouflent. Or, l'Etat, comme toute organisation, doit pouvoir bénéficier d'une mobilité raisonnée de ses agents à tous les niveaux, pour accompagner sa modernisation et ses évolutions technologiques, ou encore la recomposition de ses missions.

Pour ce faire, il faudrait dans un premier temps modifier la composition sociale de la Commission de déontologie. La présence de pairs pourrait être imposée, sur le modèle des conseils de disciplines de la fonction publique, qui comprennent des membres élus représentant le grade de l'agent concerné, et le grade immédiatement supérieur.

Dans un second temps, une fois les soubresauts de l'affaire Pérol estompés, une réflexion globale sur les obstacles légitimes à la mobilité des agents publics pourrait être enfin engagée. ■

Philippe Askenazy, directeur de recherche au CNRS, Ecole d'économie de Paris



Pékin a ouvert le vrai débat

Par Martin Wolf

Le sommet du G20 réuni à Londres le 2 avril a-t-il engagé l'économie mondiale sur la voie d'un redressement durable ? La réponse est non. De telles réunions ne peuvent dissiper les désaccords fondamentaux sur ce qui a déraillé et sur la façon d'y remédier. Le monde s'est engagé sur la voie d'un redressement non durable. C'est peut-être mieux que pas de redressement du tout, mais ce n'est pas suffisant.

Certes, le G20 a décidé de tripler les ressources allouées au Fonds monétaire international (FMI) pour les porter à 750 milliards de dollars (565 milliards d'euros), et de lui accorder des droits de tirage spéciaux (DTS, l'actif de réserve du FMI) de 250 milliards de dollars. Si elles sont mises en œuvre, ces décisions pourraient permettre aux économies émergentes les plus touchées de survivre à la crise. Mais elles marquent aussi le retour à un grand débat : le fonctionnement du système monétaire international. Et là, on peut être plus dubitatif, et s'interroger sur la durabilité du redressement annoncé.

D'une manière générale, les déficits budgétaires des pays présentant des déficits structurels de leurs comptes courants sont plus importants que ceux des pays dont les comptes courants sont excédentaires. Cela tient à ce que les seconds peuvent importer une part significative de la relance injectée par les premiers. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) prévoit une hausse de la dette publique américaine de près de 40 % du produit intérieur brut (PIB) sur trois ans. Il est donc fort probable que la prochaine crise soit déclenchée par ce que les mar-

L'éclairage

Le gouverneur de la Banque centrale de Chine a raison de penser qu'il faut créer un nouveau système de réserves monétaires

chés considèrent comme une dette budgétaire excessive dans les pays présentant de forts déficits structurels de leurs comptes courants, notamment les Etats-Unis. Si cela devait se confirmer, le système économique international pourrait connaître un moment critique.

De manière surprenante, c'est la Chine qui soulève ces questions. Cela s'explique par son intérêt bien compris : elle s'inquiète de la valeur de ses réserves en devises étrangères, dont la plupart sont libellées en dollars américains ; elle ne veut pas être accusée d'être responsable de la crise ; elle souhaite préserver autant que possible son modèle de développement ; et je la soupçonne de chercher à alléger la pression qu'exercent sur elle les Etats-Unis concernant le taux de change de sa devise, le renminbi.

Dans le même temps, le gouverneur de la Banque populaire (banque centrale) de Chine, Zhou Xiaochuan a produit une série remarquable de discours et d'articles sur le système financier mondial, les déséquilibres mondiaux et la réforme du système monétaire international. Ils constituent un exposé du point de vue chinois et une contribution au débat mondial. On peut ne pas être d'accord avec tout ce qu'il dit. Mais le fait même qu'il s'exprime est en soi significatif.

Le gouverneur Zhou explique que les taux d'épargne élevés que l'on observe en Chine et dans d'autres pays d'Asie orientale sont le reflet de la tradition, de la culture, de la structure familiale, de la démographie et du stade de développement économique de ces pays. De plus, ajoute-t-il, ils « ne

ce n'est pas aujourd'hui le bon moment pour qu'ils relèvent leur ratio d'épargne. » En d'autres termes : vivement qu'ils apprennent la frugalité, mais pas tout de suite.

D'ailleurs, l'énorme accumulation de réserves de devises étrangères – elles ont augmenté de 5400 milliards de dollars entre janvier 1999 et le pic atteint en juillet 2008 – reflète l'exigence de sécurité des économies émergentes. Mais du fait que le dollar américain est le principal actif de réserve de la planète, le monde dépend des émissions monétaires des Etats-Unis. D'ailleurs, ce pays a, pour cette raison, tendance à creuser le déficit de ses comptes courants. Il en a résulté la réapparition d'une faiblesse déjà discutée durant les dernières années du système de taux de change fixes établi à Bretton Woods, et qui s'est effondré au début des années 1970 : la surémission de la devise de référence. La réponse à long terme, conclut-il, réside dans « une monnaie de réserve "supersouveraine" ».

Il est facile de soulever des objections à l'encontre de beaucoup de ces arguments. Une bonne part de la croissance extraordinaire de l'épargne agrégée chinoise provient de l'augmentation des profits commerciaux et industriels. Il serait, par exemple, certainement possible de taxer puis de dépenser une partie de cette énorme épargne. Il est également difficile de croire qu'un pays tel que la Chine devrait épargner 50 % de son PIB ou enregistrer un excédent de ses comptes courants proche de 10 % de son PIB.

De même, si le système monétaire international est en effet défectueux, cela peut difficilement être l'unique explication à

l'énorme accumulation de réserves de devises étrangères constituées dans le monde. Une autre raison est la dépendance excessive à l'égard d'une croissance tirée par les exportations.

Toutefois, le gouverneur Zhou a raison de penser qu'une partie de la solution à long terme de la crise serait un système de création de réserves qui permettrait aux économies émergentes de creuser sans risque le déficit de leurs comptes courants. L'émission de droits de tirages spéciaux est une façon d'atteindre cet objectif sans changer les caractéristiques fondamentales du système mondial.

La Chine cherche à lancer le débat avec les Etats-Unis. Ce fait est en lui-même d'une énorme importance. Même si les motivations de Pékin sont intéressées, sa volonté de dialogue est une condition indispensable pour permettre un examen sérieux sur les réformes globales.

Mais la Chine doit également comprendre un point essentiel : le monde ne pourra pas absorber sans risque les excédents de comptes courants qu'elle va sans doute générer du fait du mode de développement qu'elle poursuit actuellement. Un pays aussi vaste ne peut espérer compter sur de tels excédents comme source de demande. La dépense intérieure doit encore augmenter de façon vigoureuse et prolongée par rapport à la croissance de la production potentielle. C'est aussi simple – et aussi ardu – que cela. ■

Cette chronique de Martin Wolf, éditorialiste économique, est publiée en partenariat exclusif avec le Financial Times. © FT. Traduit de l'anglais par Gilles Berton

La volonté de dialogue de la Chine est une condition indispensable pour permettre un examen sérieux sur les réformes globales

Le premier ministre chinois, Wen Jiabao, a exprimé l'inquiétude de son pays sur la valeur de ses vastes réserves – près de 2 000 milliards de dollars. Elles représentent presque la moitié du PIB chinois pour 2008. Imaginez ce que diraient les Américains si leur gouvernement avait investi environ 7 000 milliards de dollars (l'équivalent par rapport au PIB américain) dans les dettes de gouvernements pas vraiment amicaux. Pékin commence à prendre conscience de son erreur – trop tardivement, hélas !

peuvent être ajustés par une simple modification du taux de change nominal ». D'ailleurs, insiste-t-il, « le ratio élevé d'épargne et les vastes réserves de devises étrangères dans les pays de l'Asie orientale sont le résultat de réactions de défense contre la spéculation prédatrice », notamment durant la crise financière asiatique de 1997-1998.

Aucun de ces éléments ne peut être vite modifié, poursuit le gouverneur : « Bien que les Etats-Unis ne puissent pas poursuivre un schéma de croissance conjuguant forte consommation et épargne faible,

Les Crises et le XXI^e siècle
Les Crises et le XXI^e Siècle
Jacques Lesourne
Editions Odile Jacob,
346 pages,
25 euros

Le livre Listes pour l'avenir

La crise en Moldavie nous rappelle – si besoin – combien ce siècle naissant est soumis, jour après jour, à une succession de secousses largement imprévues. L'exercice auquel se livre Jacques Lesourne, prospectiviste, économiste et ancien directeur du Monde, est à cet égard éclairant : tenter de penser l'avenir, si ce n'est de le prévoir, puisqu'il n'est pas écrit.

Pour montrer la myopie dans laquelle nous nous trouvons face aux crises et aux ruptures qui se préparent, il se livre à un exercice pédagogique savoureux : imaginer des questions et des réponses – probables – à des sondages d'opinion qui auraient été demandés en 1935 à des Français : « Dans trente ans, l'Algérie sera-t-elle indépendante ? 95 % de non ; dans cinquante ans, le pays le plus proche de la France sera l'Allemagne : 66 % de non ; dans cinquante ans, faudra-t-il craindre le péril jaune ? 60 % de oui ; la science découvrira-t-elle des bombes infiniment plus puissantes que les explosifs actuels ? 40 % de oui, 40 % de non, 20 % ne sait pas... » Jacques Lesourne recense finalement trois défis : le changement

du climat et des écosystèmes terrestres, la régulation économique de la mondialisation, et la gouvernance politique du globe.

Il estime qu'il faudra les affronter pour relever vraiment celui de la lutte contre la pauvreté. Il attire aussi au passage l'attention sur « le problème du mimétisme » – des médias, des opérateurs de marché, des opinions publiques –, qui « accentue les crises principales, et en suscite continuellement de secondaires ». Et il en appelle à la déontologie de l'information et à l'éducation.

Pour relever ces trois défis, Jacques Lesourne met en garde contre la recherche de solutions parfaites et appelle de ses vœux une morale commune – qui se dessine, par exemple, à travers le rôle de la Cour pénale internationale – et davantage de coopération.

Mais, estimant que le XXI^e siècle sera « un siècle de transition », il redoute que les sociétés s'adaptent trop lentement, en particulier sur le climat, et pointe les risques de tension au milieu du siècle. Nous voilà prévenus. ■

Adrien de Tricornot

Les acteurs de l'économie Pierre Bezbakh François-Vincent Raspail, médecin des pauvres

La polémique suscitée par les récents propos du pape Benoît XVI sur les moyens de lutter contre l'épidémie de sida en Afrique a au moins eu l'intérêt de mettre l'accent sur la situation dramatique des populations pauvres de ce continent. Et de souligner le problème du rapport entre santé publique et développement économique.

En 1990, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a créé l'indice de développement humain (IDH). Celui-ci intègre l'espérance de vie des populations, leur degré d'alphabétisation, leur accès aux soins médicaux et à l'eau potable. Un mauvais indice signifie qu'un taux de croissance élevé du produit intérieur brut (PIB) peut cacher la grande misère d'une partie de la population, mais aussi que la croissance ne peut être durable que si cette population bénéficie du processus de développement à travers une amélioration de sa situation sanitaire et sociale. Cette réflexion sur le lien entre les progrès sanitaire et social est

pour précurseur, en France, François-Vincent Raspail (1794-1878), à une époque où les travailleurs ne bénéficiaient d'aucune protection sociale et où la maladie les privait du revenu nécessaire à leur survie.

Né à Carpentras (Vaucluse), il fut placé au séminaire d'Avignon, et renvoyé pour indiscipline. En 1816, il vint à Paris suivre des études de droit, qu'il finança en étant répétiteur au collège Stanislas, dont il fut expulsé pour ses idées républicaines.

A partir de 1824, il étudia la médecine et publia, en 1830, un *Essai de chimie organique*. La même année, il fut blessé en participant à l'insurrection de juillet et adhéra à la Société des amis du peuple, qui sera dissoute par Louis-Philippe en 1832. Raspail fut condamné à quinze mois de prison. Il exerça ensuite la médecine, publia en 1833 un *Nouveau système de chimie organique*, dénonça le sort réservé aux prisonniers et les conditions de travail industriel, et fonda, en 1834, un journal d'opposition, *Le Réformateur*. En 1840, il sauva M^{me} Lafarge, accusée d'avoir empoisonné son

mari, en démontrant que l'arsenic se trouve à l'état naturel dans le corps humain. Il publia ensuite *Le Médecin des familles* et *Le Manuel de la santé*, dans lesquels il fit œuvre de pionnier en évoquant le rôle des microbes dans l'origine des maladies et en proposant une vulgarisation des méthodes de soins à base de camphre, destinées aux milieux ouvriers.

Justice sociale

En 1848, il participa à la révolution de février, fonda un nouveau journal, *L'Ami du peuple*, réclama un impôt sur les riches, puis fut arrêté pour avoir participé aux manifestations de mai. Il fut élu député de Paris en septembre, mais n'obtint que 36 900 voix lors de l'élection présidentielle de décembre. Condamné au bannissement, il partit en Belgique, fut gracié en 1859 et retourna en France en 1863. Elu à nouveau député en 1869, il dénonça les condamnations des communards. Il fut réélu en 1876.

Toute sa vie, Raspail aura été exigeant de justice sociale, progressif démocratique et mise de la

science et de la médecine au service des plus démunis, premières victimes de maladies dues aux conditions de travail pathogènes et à une mauvaise hygiène de vie. Ces préoccupations finirent d'ailleurs par être entendues, puisqu'elles débouchèrent sur la création de l'inspection du travail en 1892, du ministère du travail en 1906, du ministère de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale en 1920 (devenu le ministère de la santé publique en 1930), puis du ministère de la sécurité sociale en 1945.

Aujourd'hui, les dépenses de santé s'élèvent en France à plus de 11 % du PIB (soit environ 150 milliards d'euros) et à plus de 15 % aux Etats-Unis. Dans tous les pays développés, l'économie de la santé occupe une place croissante, compte tenu de la demande des populations, de l'importance des industries pharmaceutiques, des problèmes liés à l'allongement de la durée de vie et de la place prise par la recherche médicale. ■

Pierre Bezbakh est maître de conférences à Paris-Dauphine